

<b>Réserve Naturelle de « Houdoimont »</b>	
<b>Plan de gestion (2020)</b>	Visa du Ministre

## 1. Inventaire des données écologiques

### 1.1. Description du site

#### 1.1.1. Situation générale

La réserve naturelle d'Houdoimont se situe sur le territoire de la commune de Léglise (ancienne commune d'Anlier) en province de Luxembourg, à 2 km au sud-est du village Gennevaux (voir point 8.1 cartes 1 et 2).

D'un point de vue biogéographique, elle se situe en Ardenne, dans le territoire écologique d'Ardenne méridionale.

D'un point de vue hydrographique, elle englobe des terrains se trouvant dans la partie amont du Ruisseau d'Houdoimont, affluent du ruisseau d'Anlier et faisant partie du bassin ardennais de la Semois (voir point 8.1 carte 1).

La réserve s'étend entre les coordonnées géographiques suivantes (Lambert belge) :

- d'ouest en est, entre 237.662 et 237.891 ;
- du sud au nord, entre 55.167 et 55.534

Au plan de secteur, le site se trouve en totalité en zone forestière (100%).

#### 1.1.2. Description physique

##### **Hydrologie, topographie et physionomie**

La réserve naturelle de Houdoimont est située en Ardenne méridionale et plus particulièrement en Forêt d'Anlier, caractérisée en majeure partie par un paysage de forêts récentes feuillues et résineuses.

La réserve naturelle regroupe un ensemble de parcelles situées sur un affluent indirect de la Rulles nommé le Ruisseau de Houdoimont. La Rulles est elle-même affluent de la Semois (sous-bassin hydrographique de la Meuse). L'ensemble du bassin hydrographique de la Rulles draine l'Ardenne méridionale avec des cours d'eau à orientation nord-sud.

##### **Géologie et pédologie**

La réserve naturelle de Houdoimont est caractérisée par un relief formé de roches schisteuses et gréseuses de l'ère primaire, qui se sont surélevées lors du plissement hercynien il y environ 400 millions d'années. Le sous-sol de la réserve est composé de phyllades dits d'Alle (Cb1b) datant du Dévonien inférieur.

Le relief de la réserve naturelle est globalement plat, l'altitude de la réserve naturelle se situant entre 455 et 460 mètres.

Au niveau pédologique, les sols développés sur ces substrats sont des sols bruns acides avec un drainage déficient. Des poches tourbeuses à paratourbeuses sont également à noter localement.

### **Climatologie**

Le climat local est un climat tempéré typique de Haute Belgique, caractérisé par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement froids et pluvieux. La température moyenne annuelle locale est de 8.4 °C (moyenne wallonne: 9°C) et les précipitations moyennes annuelles sont de 1022 mm (moyenne wallonne: 929 mm).

### 1.1.3. Description culturelle et historique

#### *Usages agropastoraux anciens*

Durant le Moyen-âge jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de nombreux défrichements furent encouragés dans une Ardenne alors très forestière afin d'augmenter les productions agricoles et de mettre fin aux famines récurrentes.

Au 18<sup>e</sup> siècle, le paysage local est alors largement dominé par la lande à bruyères et genêts (voir point 8.1. carte 7). De Gennevaux à Behême et de Behême à Thibessart ne subsistent que de vastes paysages ouverts. La forêt ancienne d'Anlier à proprement parler n'occupe plus la partie amont de la vallée du Ruisseau d'Anlier qui est essentiellement ouverte et destinée aux pâturages libres et itinérants de troupeaux. Ces terres appartenaient à l'ancienne commune d'Anlier qui en donnait l'usage libre à ses habitants. La coupe des genêts quant à elle servaient pour la litière du bétail. L'amont du Ruisseau d'Houdoimont (actuelle réserve) est à cette époque également ouvert, composé de landes mais probablement aussi, de nardaies et de petits marais tourbeux. Dans sa partie aval se concentrent en fonds de vallées quelques prairies probablement plus riches, vouées à la fauche et la production de foin.

#### *Disparition des landes*

L'usage libre de ces terres par les parcours des troupeaux des villages était un droit qui fut maintenu par la commune d'Anlier durant longtemps mais qui disparut progressivement et interdit durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle au profit de la mise en cultures (grâce à la production de chaux et la découverte de premiers engrais phosphatés) et du reboisement des propriétés communales. Le paysage actuel aux alentours de la réserve trouve donc son origine dans la promulgation de la loi de « mise en valeur des terres incultes » de 1847. A cette époque, la valorisation de ces espaces peu productifs a été décrétée par l'état mais son application revenait à la commune d'Anlier sur ses propriétés, ce qui fut fait plus tardivement et progressivement. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les landes avaient presque déjà toutes disparu. Une partie de ces landes communales d'Anlier furent vendues au début du 20<sup>e</sup> siècle à des privés pour financer divers travaux. Une faible partie est encore aujourd'hui propriété communale de Légglise (suite à la fusion des communes). Les terres les plus accessibles et productives furent amendées et destinées à l'agriculture et à l'élevage. Les plus pauvres et les moins accessibles furent replantées et converties à nouveau en forêt, pour la production de bois. Les terres humides et tourbeuses furent drainées afin de permettre la culture de l'épicéa commun, essence forestière exotique qui fut plantée déjà durant la deuxième partie du 19<sup>e</sup> siècle en forêt d'Anlier puis massivement à partir du début du 20<sup>e</sup> siècle. Cette disparition des landes au profit d'un paysage diversifié entre la prairie, la forêt et les dernières landes s'observe par ailleurs sur la carte du dépôt de guerre (1865-1880) (voir point 8.1. carte 8).

L'occupation des parcelles de la réserve de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et durant le 20<sup>e</sup> siècle est majoritairement forestière et résineuse dans sa partie sud et prairiale dans sa partie nord. Les vestiges de cette plantation sont encore visibles sur le terrain par la présence de drains encore actuellement présents dans la partie sud de la réserve malgré leur non-

entretien depuis plusieurs décennies. On observe également l'absence de résineux et la présence de restes de prairies humides à l'abandon sur la vue aérienne de 1971 dans la partie nord (voir carte 9). L'abandon de la sylviculture, probablement peu rentable sur ce type de sols, et l'abandon des prairies trop humides permet l'installation progressive d'un taillis de bouleaux et de saules (voir point 8.1. carte 10).

#### *Statut de réserve naturelle agréée*

Les premières parcelles de la réserve naturelle de Houdoimont ont été acquises en 1994 dans le cadre du programme Cigogne noire, démarche initiée par les Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique (RNOB). Ce programme visait à la protection des fonds de vallées ardennais du plateau de Bastogne, de la région de Gouvy-Saint-Vith et des vallées proches du bassin de la Sûre, fréquentés par la cigogne noire. Ces 3 premières parcelles ont fait l'objet d'une demande d'agrément en 1998 et ont acquis le statut de réserve naturelle agréée en 2001. Entretemps, deux nouvelles parcelles sont venues s'ajouter à la réserve. L'humidité des sols et l'inaccessibilité de la réserve, rendant impossible tout entretien des derniers milieux ouverts, ont mené progressivement à la libre-évolution des habitats vers la forêt (voir point 8.1. carte 11).

## 1.2. Milieux et communauté végétales

La réserve naturelle de Houdoimont est un ensemble forestier humide et tourbeux. Les habitats présents forment un massif intéressant au point de vue biologique et plutôt rare en Ardenne méridionale.

Aucune cartographie des habitats de la réserve n'a été réalisée lors de la première demande d'agrément. La présente cartographie a été réalisée en 2018 tenant compte des acquisitions ultérieures et de l'évolution des habitats. Elle reflète donc une situation à un temps T. Tous ces habitats seront amenés à évoluer après les restaurations récentes et au gré de la gestion future.

### 1.2.1. Habitats présents

Le tableau ci-dessous reprend la liste des habitats répertoriés dans la réserve naturelle de Houdoimont. La cartographie présentée ici repose sur la typologie Eunis des formations végétales en Wallonie (WalEunis). Elle se trouve en annexe 1 du dossier de demande (point 8.1. carte 5).

<b>Groupe 1 : Milieux aquatiques</b>	
C2.1	Sources et ruisseaux de source
C2.ga	Ruisseaux ardennais à pente moyenne - oligotrophe
C3.11a	Végétations de petits héliophytes du bord des eaux courantes lentes

<b>Groupe 2 : Milieux herbeux</b>
-----------------------------------

E3.42	Prés à joncs à tépales aigus
-------	------------------------------

<b>Groupe 3 : Milieux arbustifs</b>	
F9.2	Saussaies marécageuses

<b>Groupe 4 : Milieux forestiers</b>	
G1.51	Boulaies tourbeuses à sphaignes
G1.52	Aulnaies marécageuses acidophiles
G1.911a	Faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau
G3.Fba(a)	Plantations d'épicéas en milieu marécageux non alluvial

### 1.2.2. Habitats remarquables

Nous allons nous focaliser ici sur les habitats revêtant un caractère patrimonial, une importance régionale ou communautaire. La présence de ces habitats au sein de la réserve influence considérablement les modes de gestion qui y seront appliqués. Ceux-ci seront détaillés au point 4. Chaque habitat est détaillé sous forme de carte d'identité reprenant :

- les espèces observées dans la réserve et celles qui sont caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire en **gras**. Les espèces reprises à la liste des plantes protégées et menacées de Wallonie (Saintenoy-Simon 2006) sont marquées d'une astérisque (\*)
- la correspondance éventuelle avec les habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats » de Natura 2000)
- les références de localisation aux unités de gestion (voir point 8.1. carte 6 du dossier de demande)
- un commentaire éventuel concernant l'habitat et ses caractéristiques au sein de la réserve

### Groupe 1 : Milieux aquatiques

Aucun réel habitat aquatique de type « eaux stagnantes » n'a été relevé dans la réserve en 2018. Au niveau des habitats « eaux courantes », la réserve naturelle de Houdoimont se situe en bordure du Ruisseau de Houdoimont, classé et géré par le gestionnaire public (niveau 3 – commune de Léglise).

<b>C2.1</b>	<b>Sources et ruisseaux de source</b>
<b>C2.ga</b>	<b>Ruisseaux ardennais à pente moyenne - oligotrophe</b>
Espèces observées : /	

Correspondance Natura 2000 : Habitat 3260 - Cours d'eau avec végétation aquatique

Commentaire : Aucune végétation aquatique typique d'un habitat de cours d'eau n'y a été relevée. Par ailleurs, une partie de la réserve est parcourue par un réseau de drainage plus ou moins comblé, créé à l'origine pour la culture de l'épicéa et générant des suintements oligotrophes acides.

### C3.11a Végétations de petits héliophytes du bord des eaux courantes lentes

Espèces caractéristiques observées : *Glyceria fluitans*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG002

Commentaire : Petits fossés à ruissellement lent et acide où seule la glycérie aquatique a été notée.

## Groupe 2 : Zones herbeuses

### E3.42 Prés à juncs à tépales aigus

Espèces caractéristiques observées : *Angelica sylvestris*, *Caltha palustris*, *Carex nigra*, *Cirsium palustre*, *Juncus acutiflorus*, *Lotus pedunculatus*, *Valeriana dioica*, *Viola palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG001 et UG002

Commentaire : Les milieux ouverts dans cette réserve ne se trouvent plus qu'à l'état de lambeaux en voie de disparition, reflets de l'ancienne vocation d'une partie de la réserve. Il s'agit principalement d'anciens milieux oligo-mésotrophes humides et par endroits tourbeux. Le type de prairie présent ici correspond à un habitat dérivé d'une gestion par fauche ou pâturage occasionnel de bas-marais acides. Il s'agit donc du résultat d'une transition d'un bas-marais vers de la prairie humide. Quelques lambeaux de cet habitat subsistent dans certaines trouées. Par endroits, cet habitat peut encore tendre vers du bas-marais acides. Il est voué à disparaître avec la fermeture de la canopée.

## Groupe 4 : Zones boisées

### G1.51 Boulaies tourbeuses à sphaignes

Espèces caractéristiques observées : *Alnus glutinosa*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pendula*, *Betula pubescens*, *Calluna vulgaris*, *Carex nigra*, *Dryopteris carthusiana*, *Juncus acutiflorus*, *Molinia caerulea*, *Polytrichum* sp., *Rhamnus frangula*, *Salix aurita/cinerea*, *Sorbus aucuparia*, *Sphagnum* spp., *Vaccinium myrtillus*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 91D0\* - Tourbières boisées

Localisation : UG002

Commentaire : Boulaie relativement jeune se développant sur des sols localement tourbeux. La couche de sphaignes est par endroits relativement épaisse. Cet habitat est en mosaïque avec un faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau sur les zones humides mais non tourbeuses. Un réseau de drains parcourt cette zone, la plupart sont comblés mais certains sont encore actifs, ce qui assèche la zone et pourrait empêcher probablement un cortège floristique plus complet de s'installer. L'évolution vers une boulaie tourbeuse plus évoluée est souhaitée. Ici l'habitat est également dégradé par endroits par la surabondance de sangliers. Cet habitat est très rare en Ardenne méridionale et est le principal enjeu de la réserve.

### G1.52 Aulnaies marécageuses acidophiles

Espèces caractéristiques observées : *Alnus glutinosa*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pubescens*, *Cirsium palustre*, *Deschampsia cespitosa*, *Dryopteris carthusiana*, *Equisetum sylvaticum*, *Juncus acutiflorus*, *Lysimachia vulgaris*, *Ranunculus repens*, *Salix aurita*, *Sphagnum* sp., *Valeriana dioica*, *Viola palustris*

Correspondance Natura 2000 : /

Localisation : UG001

Commentaire : Formation forestière dominée par l'aulne glutineux sur des substrats marécageux, acides et oligo-mésotrophes. L'ouest de l'UG001 montre une formation plus évoluée et plus ancienne avec des arbres de taille supérieure. A l'est, le peuplement évolue au départ de prés humides résiduels et de saussaies marécageuses.

#### **G1.911a Faciès à bouleau des chênaies pédonculées à bouleau**

Espèces caractéristiques observées : *Alnus glutinosa*, *Athyrium filix-femina*, *Betula pendula*, *Betula pubescens*, *Deschampsia cespitosa*, *Dryopteris carthusiana*, *Juncus effusus*, *Luzula luzuloides*, *Molinia caerulea*, *Quercus robur*, *Rhamnus frangula*, *Rubus fruticosus*, *Sorbus aucuparia*, *Sphagnum* sp., *Vaccinium myrtillus*, *Teucrium scorodonia*

Correspondance Natura 2000 : Habitat 9190 - Chênaies-boulaies à molinie

Localisation : UG001 et UG002

Commentaire : Boulaie relativement jeune se développant sur des sols humides oligotrophes en mosaïque avec de la boulaie tourbeuse. Ce type de boulaie est à associer avec les chênaies pédonculées à bouleau (G1.81) dont le cortège floristique typique est semblable quoique souvent plus dégradé. Ce type d'habitat est habituellement retrouvé en Ardenne sur des sols imperméables composés d'argile blanche ou sur des petites terrasses schisteuses ardennaises comme c'est le cas ici. La flore est acidophile et oligotrophe avec une présence importante de la molinie bleue, de sphaignes et de fougères. Ici l'habitat est somme toute dégradé par le drainage et la surabondance de sangliers. La présence de quelques poches de peupliers trembles est également à noter.

### **1.3. Flore**

La liste des espèces de la flore rencontrées dans la réserve naturelle de Houdoimont figure en annexe 4 du dossier de demande. Actuellement, 66 espèces de plantes supérieures ont déjà été recensées dans la réserve. L'état actuel des connaissances concernant la flore supérieure est plutôt bon. Néanmoins, des inventaires complets mériteraient d'être réalisés afin d'actualiser la liste dont plusieurs observations datent déjà de 20 ans.

#### **1.3.1. Espèces remarquables**

Il est utile de mettre en évidence quelques espèces intéressantes une attention particulière. Au niveau botanique, l'intérêt du site est faible si ce n'est au niveau phytosociologique.

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
  - / Espèce non protégée en Wallonie

LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, annexe VI et annexe VII)

HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexe II et V)

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (carte 6).

Espèces	Liste rouge	Protection	Commentaires
<i>Sphagnum</i> spp. Sphaignes	LC	HAB V	Présentes dans les zones tourbeuses et paratourbeuses de la réserve. L'identification des différentes espèces n'a pas été réalisée.
<i>Equisetum sylvaticum</i> Prêle des bois	LC	/	Prêle peu commune et typique des bois humides et acides. On la retrouve en nombre dans l'ouest de l'UG001.
<i>Viola palustris</i> Violette des marais	NT	/	Espèce relativement commune des prairies humides et zones tourbeuses

### 1.3.2. Espèces végétales non-indigènes

On ne trouve dans la réserve de Houdoimont qu'une seule espèce végétale non indigène : l'épicéa commun (*Picea abies*), vestige d'anciennes plantations.

Il faut noter également qu'aucune espèce végétale invasive n'a encore été mentionnée dans la réserve.

## 1.4. Faune

Une liste des espèces animales observées jusqu'à présent dans la réserve naturelle de Houdoimont figure en annexe 5 du dossier de demande. Actuellement, 21 espèces animales ont déjà été recensées dans la réserve. Ce nombre est ventilé en fonction des différents groupes taxonomiques dans le tableau suivant. Le nombre d'espèces animales actuellement connues est très sous-estimé. De futurs inventaires complets principalement de l'avifaune et de l'entomofaune seraient souhaitables afin de compléter les connaissances, et ce, même si les habitats présents ici ne sont pas connus pour être d'une richesse faunistique exceptionnelle.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Etat des connaissances
Mammifères	4	mauvais
Oiseaux	10	mauvais
Reptiles	0	bon
Amphibiens	0	nul

Insectes - Coléoptères	1	mauvais
Insectes - Diptères	0	nul
Insectes - Hémiptères	0	nul
Insectes - Hétérocères	1	mauvais
Insectes - Hyménoptères	0	nul
Insectes - Odonates	0	nul
Insectes - Orthoptères	0	nul
Insectes - Rhopalocères	5	bon
Araignées	0	nul
Mollusques	0	nul

#### 1.4.1. Espèces remarquables

Les indications concernant le statut des différentes espèces y sont reprises de la façon suivante :

- la colonne « Liste rouge » indique si l'espèce est reprise sur une liste rouge wallonne et le degré de menace (LC : non menacé, NT : quasi menacé, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique, NE : non évalué)
- la colonne « Protection » indique s'il s'agit d'une :
  - / Espèce non protégée en Wallonie
  - LCN Espèce bénéficiant d'un statut de protection wallon (Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 article 2, annexe II, annexe III et annexe IV)
  - HAB Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore » annexes II, IV et V)
  - OIS Espèce bénéficiant d'un statut de protection européen Natura 2000 (directive 79/409/CEE « Oiseaux » annexe I et article 4.2)

La localisation des espèces est mentionnée par unité de gestion. Celles-ci sont cartographiées au point 8.1 (carte 6).

Espèce	Liste rouge	Protection	Commentaires
<b>Oiseaux</b>			
<i>Cuculus canorus</i> Coucou gris	VU	LCN art. 2	Nicheur probable dans ou à proximité de la réserve (un chanteur cantonné en 2018).
<b>Papillons de jour</b>			

<i>Callophrys rubi</i> Argus vert	NT	/	Espèce commune des milieux extensifs observée à la lisière nord de la réserve en bordure de la mise à blanc. L'espèce n'est pas liée aux habitats présents dans la réserve.
--------------------------------------	----	---	---

#### 1.4.2. Espèces animales non-indigènes

Aucune espèce animale non-indigène n'a encore été observée dans la réserve naturelle de Houdoimont.

### 1.5. Fonge

D'après les données disponibles, aucune espèce de champignons n'a été recensée au sein de ce site. Cela résulte très clairement d'un manque de prospection. Cette lacune mériterait d'être comblée.

### 1.6. Interactions avec le réseau Natura 2000

La réserve est entièrement située (100%) au sein du réseau Natura 2000 (périmètre 2016 post-arrêté de désignation) dans le site BE34052 « Forêt d'Anlier » (voir point 8.1 carte 4).

Trois habitats d'intérêt communautaire sont rencontrés dans ce site de même qu'au sein de la réserve (les habitats prioritaires sont marqués d'une astérisque\*).

Code Natura 2000	Habitat
3260	Cours d'eau avec végétation aquatique
9190	Chênaies-boulaies à molinie
91D0*	Tourbières boisées

Aucune espèce des directives « Habitats, faune et flore » et « Oiseaux » n'a encore été observée au sein de la réserve.

## 2. Gestion

### 2.1. Historique de gestion

Aucune action de gestion n'a semble-t-il été réalisée depuis plusieurs années dans cette réserve. Néanmoins, l'absence de gestion connue ne signifie pas forcément l'absence de gestion sur le terrain depuis l'acquisition. La centralisation et l'archivage des actions de gestion n'ayant été réalisés qu'à partir de 2005.

### 2.2. Objectifs de la gestion

#### 2.2.1. Tableau résumé des caractéristiques d'intérêt du site

<b>Caractéristiques biologiques (communautés, flore, faune)</b>	
Forêts humides et tourbeuses	Habitats forestiers humides et tourbeux d'intérêt patrimonial et communautaire et de haute valeur biologique (habitats Natura 2000 9190 et 91D0*). Présence d'espèces d'oiseaux nicheuses forestières intéressantes (coucou gris).

#### 2.2.2. Objectifs opérationnels de gestion

<b>Objectif 1.</b>
<b>Conservation et restauration des massifs forestiers</b>
Conservier et restaurer les massifs forestiers de la réserve, en particulier les forêts tourbeuses et marécageuses.

## 2.3. Modalité de gestion

### 2.3.1. Modes de gestion

Dans cette section sont envisagées les mesures de gestion préconisées à effectuer en fonction des objectifs opérationnels définis à la section précédente.

#### **Objectif 1.**

#### **Conservation et restauration des massifs forestiers**

##### Enjeux principaux

La gestion des massifs forestiers de la réserve doivent permettre de concilier les différents objectifs de maintien et de développement de la diversité des communautés végétales forestières présentes et de développement des populations d'espèces animales les plus typiques de ces habitats.

Cela implique de favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques telles que l'épicéa, la lutte contre les invasives, la mise en place de mesures de gestion en réserve intégrale et la restauration du régime hydrique.

##### Données écologiques importantes et contraintes

- Habitats présents : boulaies humides (9190) et tourbeuses (91D0\*), aulnaies marécageuses et saussaies marécageuses
- Présence d'espèces d'oiseaux intéressantes et potentielles
- Présence de drains actifs
- Surpopulation de sangliers
- Difficulté d'accès à la réserve
- Humidité importante dans la majorité de la réserve
- Environnement proche entièrement forestier

##### Gestion préconisée

L'accès difficile à la réserve, l'humidité importante, l'environnement forestier et la présence d'habitats forestiers communautaires (9190 et 91D0) oriente inévitablement vers une gestion forestière de la réserve, de type libre-évolution. La gestion en libre-évolution ou réserve intégrale est le mode de gestion forestière recommandée pour les forêts à vocation conservatoire comme les forêts humides et tourbeuses.

Ce type de gestion se différencie des autres gestions forestières par une non-exploitation de la ressource bois, la conservation des chablis, arbres sénescents ou morts et le développement de la régénération naturelle. La conservation d'arbres morts et sénescents permet l'installation et le développement du complexe saproxylique, groupe d'organismes impliqués dans la décomposition du bois : lichens, champignons, plantes, insectes, mollusques, crustacés, oiseaux, mammifères, ... Ce type de gestion bénéficie donc directement à l'avifaune forestière par l'accroissement de la ressource alimentaire (diversité de proies) et la création potentielle de sites de nidification (arbres à cavités, décollements d'écorce, ...). Certaines espèces cavernicoles comme le pic noir, liées à des forêts vieillissantes, pourraient être présentes aux alentours de la réserve ou favorisées par l'augmentation de la ressource « insectes » et ont une importance non négligeable à prendre en

compte. Par ailleurs, le bois mort au sol peut également servir de refuge pour les amphibiens et les mammifères. Cette gestion accroît donc considérablement la biodiversité des peuplements forestiers.

Différentes dégradations observées peuvent freiner le développement et l'installation d'un cortège végétal typique des habitats forestiers présents. La présence de drains encore actifs dans une partie de la réserve, vestiges de la vocation sylvicole antérieure de la parcelle assèchent encore par endroits le sol et compliquent la restauration de la boulaie tourbeuse. Il conviendrait idéalement de procéder à une restauration du régime hydrique par bouchage de drains.

La présence de sangliers en surabondance dans la réserve est en partie due à l'attractivité des habitats humides et des fourrés et de leur relative quiétude dans la réserve. Cela mène par endroits à la destruction de la strate herbacée et muscinale et à la dégradation de la qualité de l'habitat. Des interventions de destructions pourraient être envisagées ou l'intégration de la réserve dans une chasse permettrait de réguler la population à des niveaux soutenables pour la flore et soulager les milieux.

### 2.3.2. Mesures particulières de gestion

Dans cette section, les mesures de gestion à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir point 8.1 carte 6). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion principales prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les gestions principales entreprises pour chaque parcelle sont indiquées dans la colonne « modalités de gestion ». Elles s'inscrivent dans 11 grandes catégories de gestion décrites ci-dessous. Les mesures reprises **en gras** devront être mises en œuvre en priorité.

- **Fauche minimum 1x/an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est de une à deux par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend également les parcelles où une double fauche peut-être opérée.
- **Fauche moins d'1x par an** : gestion par fauche où le nombre de fauche est inférieure à une par an, spécifiée dans la colonne « périodicité ». Cette modalité comprend les fauches en tri-rotation et les fauches occasionnelles de maintien de l'habitat.
- **Pâturage bovin/équin** : gestion par pâturage de vaches et/ou chevaux, spécifié dans la colonne « type ».
- **Pâturage ovin/caprin** : gestion par pâturage de moutons et/ou chèvres, spécifié dans la colonne « type ».
- **Fauche + pâturage** : gestion par fauche, pâturage ou les deux. Cela peut concerner une parcelle fauchée une année et pâturée l'autre. Cela comprend également les parcelles où un pâturage regain est prévu (annuel ou occasionnel). La catégorie de bétail utilisé est spécifiée dans la colonne « type ».
- **Coupe des ligneux** : cette modalité inclut à la fois l'entretien par débroussaillage des ligneux et le recepage/élagage de haies et fourrés, spécifiés dans la colonne « type ». La tolérance à l'embroussaillage dans le cas de milieux ouverts peut être spécifiée dans la colonne « commentaire ».
- **Gestion forestière** : gestion forestière classique en libre-évolution. Certaines interventions, spécifiées dans la colonne « type », y sont autorisées moyennant l'évaluation des impacts

biologiques. Ex : réouverture de clairières, la création de lisières internes et externes, coupe sélective de ligneux, repage d'un taillis, etc.

- **Réserve intégrale** : gestion forestière de type « réserve intégrale », c'est-à-dire laisser opérer la dynamique forestière naturelle. Seules des interventions de coupe de résineux ou de gestion des invasives y sont autorisées.
- **Gestion des plans d'eau** : cette modalité reprend la gestion récurrente des différentes mares de la réserve. Elle comprend le maintien de l'ensoleillement par débroussaillage des ligneux, l'entretien éventuel des berges et le curage éventuel lorsqu'un atterrissement avancé est observé. La gestion à effectuer est spécifiée dans la colonne « type ».
- **A restaurer** : concerne les UG dont la « non-gestion » actuelle est temporaire en attente d'une restauration future. Cette restauration pourra être réalisée par exemple, lorsque des opportunités d'achats de parcelles contiguës se présenteront ou en fonction de l'existence de moyens financiers à disposition. La restauration proposée, les habitats ciblés et la gestion future envisagée peuvent être donnés à titre indicatif et devront être réévalués.
- **Pas de gestion** : concerne des parcelles enclavées, difficile d'accès ou de trop faible surface et actuellement non gérées. Lorsque des moyens financiers ou l'acquisition de parcelles contiguës le permettront, une gestion plus appropriée pourra être réalisée.

UG	Surface	Modalité de gestion	Type	Périodicité	Commentaires
UG001	2,58 ha	<b>Réserve intégrale</b>	/	/	
UG002	1,66 ha	<b>Réserve intégrale</b>	/	/	

### 2.3.3. Mesures de gestion complémentaires

Dans cette section, les mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre sont spatialisées sur base du découpage de la réserve naturelle en unités de gestion, cartographiées (voir pont 8.1 carte 6). Le tableau ci-dessous détaille les mesures de gestion complémentaires prévues pour chacune des unités de gestion. Des informations complémentaires sur les différentes techniques de gestion proposées sont consultables au point 4.3.1.

Les différentes mesures complémentaires exposées ci-dessous sont des propositions d'actions et ne doivent pas être considérées autrement. Seules les mesures **en gras** seront obligatoirement mises en œuvre à court ou moyen terme avec un délai et une périodicité qui dépendront de plusieurs facteurs dont la disponibilité de moyens humains et financiers, une évaluation de la faisabilité technique et la dynamique de végétation locale.

UG	Haies/alignements d'arbres	Mares	Autres mesures
UG001	/	/	Elimination des éventuels semis d'épicéas et espèces invasives si nécessaire et selon la dynamique de végétation.  Si possibilité technique et financière, restauration du régime hydrique de la réserve par bouchage du réseau de drainage actif.
UG002	/	/	Elimination éventuelle de semis d'épicéas et des espèces invasives si nécessaire selon la dynamique de végétation.  Si possibilité technique et financière, restauration du régime hydrique de la réserve par bouchage du réseau de drainage actif.

Une partie importante du travail de gestion de réserves naturelles consiste à contrôler les résultats et les performances des actions réalisées. L'efficacité de ces actions est donc évaluée et, si nécessaire, la gestion peut être revue pour assurer que les objectifs soient atteints. Ainsi, la liste des modes de gestion proposée ci-dessus ne peut être considérée comme une liste fermée. Nous nous autoriserons, toujours dans le respect des objectifs généraux de conservation de la nature, une certaine latitude et une capacité de réaction notamment en fonction de l'évolution des habitats présents et de l'état des populations animales et végétales faisant l'objet d'un suivi particulier. Ces évaluations périodiques de la gestion et la révision éventuelle des modalités de gestion seront réalisées par la Commission de gestion « Ardenne méridionale ».

Le cas échéant, toute modification du plan de gestion sera motivée et justifiée par écrit et comprendra une description détaillée des nouvelles modalités de gestion.

## 2.4. Suivi

Les actions de suivi des communautés et d'espèces-cibles qu'il serait opportun d'entreprendre sont résumées ci-dessous. Néanmoins, la réalisation de tels suivis dépend de la disponibilité de ressources considérables (temps, compétences, moyens financiers).

Les actions de suivi sont structurées en fonction des objectifs opérationnels de gestion de la réserve :

Suivis possibles	Objectifs opérationnels	Description
Végétation	1	Etude de l'évolution des habitats et des espèces végétales patrimoniales dans un peuplement forestier en libre-évolution. Inventaires botaniques en plein sur base pluriannuelle (4-5 ans).
Avifaune	1	Etude de l'évolution des populations d'oiseaux nicheuses et hivernantes dans un peuplement forestier en libre-évolution. Points d'écoute nicheurs et suivi hivernants.
Mammifères	1	Inventaire des espèces de mammifères présentes dans la réserve par pose de pièges photographiques, indices de présence mais aussi des espèces de chauve-souris fréquentant la réserve par télédétection.
Insectes saproxyliques	1	Etude de l'évolution des populations d'insectes décomposeurs de bois dans un peuplement forestier en libre-évolution.

Dans ce cadre, il s'agit également intéressant d'autoriser et de favoriser la recherche scientifique sur le site pour autant que son objet n'entre pas en opposition avec les objectifs précités.

Certains de ces suivis nécessiteront peut-être une capture et une mise à mort d'individus appartenant ou non à des espèces protégées. Ils nécessiteront donc des autorisations préalables.

## 2.5. Modalités d'accès au public

L'accès au public de la réserve sera limité dans le cadre de visites guidées (fixées ou sur demande), lors des chantiers de gestion organisés sur le site ou lors d'autres activités organisées dans la réserve qui seront avalisées par la commission de gestion.

Les véhicules motorisés ne seront pas admis dans la réserve, à l'exception des engins destinés à la gestion ou la restauration des habitats en place et dont la présence sera indispensable pour mettre en œuvre l'une ou l'autre mesure du plan de gestion.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion. Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

Les études scientifiques seront suscitées et menées après accord de la Commission de Gestion. Pour des motifs de sécurité publique, de protection des espèces, de travaux de gestion, la Commission de Gestion peut interdire temporairement certains accès.

## 2.6. Dérogations

Comme prévu à l'article 9, c, 5° de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 relatif à l'agrément des réserves naturelles privées et par dérogation à l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et à l'article 5 de l'arrêté ministériel relatif au règlement dans les

réserves naturelles domaniales du 23 octobre 1975, l'association « Natagora » sollicite qu'il lui soit permis de réaliser les opérations énoncées ci-dessous, dans les mesure où elles sont strictement indispensables à la mise en œuvre du plan de gestion :

- de réguler les populations de gibier ;
- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore indigène, de prendre des mesures de limitation, voire d'élimination, d'espèces animales ou végétales non indigènes invasives ;
- de procéder à des suivis scientifiques et spécifiques de populations animales et végétales;
- d'enlever, couper, déraciner ou mutiler des arbres et arbustes, détruire ou endommager le tapis végétal (faucher, faire pâturer des animaux domestiques...);
- de placer des clôtures pour le bétail, de creuser et entretenir des mares, de placer des panneaux didactiques ;
- de brûler des débris végétaux ;
- d'effectuer un survol avec un drone pour le suivi scientifique ou la sensibilisation au public ;
- d'utiliser des véhicules ;
- d'être porteurs d'armes de chasse et d'engins de capture ;
- d'être accompagnés de chiens en laisse;
- d'être porteurs d'outils de coupe ou d'extraction ;
- d'introduire des plantes, des semences ou des spores d'espèces végétales indigènes en vue d'améliorer les états de conservation des habitats et des espèces ».